



# Sud Expert Plantes Développement Durable (SEP2D)

---

**Appel à propositions**  
**« Soutien aux formations Master »**

---



## 1- CONTEXTE

Depuis 2010, la convention sur la Diversité Biologique (CDB/CBD : 196 parties) a, notamment, décidé de poursuivre la Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes (SMCP), adopté le Protocole de Nagoya (124 parties à ce jour) et a défini les objectifs d'Aichi. L'utilisation de la biodiversité végétale nécessite une recherche scientifique solide pour mieux la connaître et définir les défis mondiaux de sa conservation, traduits en objectifs à atteindre par les pays. Ces stratégies sont en cours de révision pour la prochaine décennie 2020-2030, processus auquel doivent être associés tous les partenaires de la biodiversité. La gestion durable de la biodiversité doit s'appuyer sur les marchés des ressources naturelles comme levier de développement économique, socialement et écologiquement soutenable, notamment au travers des dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages (APA). Ce développement économique nécessite la formation des cadres nationaux comme acteurs de l'économie, de l'innovation et de la gestion durable des écosystèmes.

Le programme Sud Expert Plantes Développement Durable (ci-après nommé SEP2D), mis en œuvre par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), est porté par un partenariat multi-bailleurs composé de l'Agence Française de Développement (AFD), du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il consiste en un programme d'appui au développement et de coopération internationale dans 22 pays francophones de la zone intertropicale, visant à soutenir les efforts en matière de production de connaissance, de gestion durable et de valorisation raisonnées de la biodiversité végétale ([www.sep2d.org](http://www.sep2d.org)). Parmi les différentes actions mises en œuvre par le programme, 30 projets de recherche ont été soutenus après plusieurs appels : recherche en partenariat avec le secteur privé, recherche fondamentale, collections et jardins botaniques. Chacun de ces projets comporte un volet formation, notamment au niveau doctoral, et de renforcement des capacités pour de jeunes chercheurs.

Outre ce soutien à la formation, au travers des projets de recherche financés, SEP2D a également comme ambition de venir en appui aux établissements d'enseignement supérieur dispensant des Masters en lien avec la biodiversité végétale. Cette contribution de SEP2D vise à renforcer les moyens dédiés à la première étape de la spécialisation des chercheurs (Masters académiques) ou à la formation professionnelle des cadres de l'économie verte associée à la biodiversité végétale (Masters professionnels).

Suite à une étude cadre menée pour identifier les besoins en formation et aux contacts établis avec des établissements partenaires, il avait été initialement prévu un appui sous forme de stages de terrain et / ou de bourses d'étude. Toutefois, cet appui ne pouvant être mis en œuvre en raison de la gestion de la pandémie de la COVID19 par les États (quarantaines, gestion des flux aux frontières, confinement, fermeture momentanée d'établissements...), la contribution au renforcement des capacités des formations académiques supérieures pourrait donc se traduire par le soutien des Masters existants au travers de l'acquisition de matériels pédagogiques, ce qui constitue l'objet du présent appel à propositions.

## 2- OBJECTIF DE L'APPEL

La finalité de cet appel à propositions est d'identifier, de sélectionner et de financer des demandes de soutien à des formations universitaires de niveau Master, déjà existantes, dans les 22 pays couverts par le programme SEP2D.

Les demandes recueillies devront avoir pour vocation de renforcer les plateaux techniques et / ou les capacités de formation des étudiants, voire d'élargir les modalités d'enseignement via des modules complémentaires ou des interventions à distance de formateurs. Elles pourront concerner le renouvellement de matériels existants, mais également l'acquisition d'équipements nouveaux permettant aux étudiants de Masters professionnels de se familiariser avec des outils utilisés dans les entreprises ou les laboratoires.

Les partenariats entre institutions académiques d'enseignement d'un même pays seront encouragés pour la mutualisation des équipements et pourront être un avantage dans l'évaluation finale.

## 3- CRITERES D'ELIGIBILITE POUR L'INSTITUTION CANDIDATE

### Pour être éligibles, les bénéficiaires devront :

- ✓ Être implantés dans la zone de couverture géographique du programme SEP2D :
  - Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République de Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo,
  - Afrique Centrale : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad ;
  - Océan Indien : Comores, Madagascar,
  - Asie du Sud-Est : Cambodge, Laos, Vietnam ;
- ✓ Appartenir à une institution publique d'enseignement supérieur de l'un de ces pays ;
- ✓ Être en charge du Master faisant l'objet de la demande (coordinateur ou responsable pédagogique), ou mandaté par le responsable du Master.

### Pour être éligibles, les Masters devront :

- ✓ Être déjà en activité (la création de nouveaux Masters ne sera pas soutenue), et pourront être des Masters de recherche ou des Masters professionnels ;
- ✓ Être en lien avec la biodiversité végétale, comme par exemple, et de façon non exhaustive, les Masters traitant de :
  - Production de connaissances sur la biodiversité végétale,
  - Gestion et conservation des ressources végétales et des écosystèmes,
  - Valorisation des ressources végétales,
  - Gestion des données de biodiversité végétale,
  - Etc. ;

- ✓ Pouvoir justifier de mécanismes internes garantissant la qualité de l'enseignement (démarche qualité nationale évaluant les formations, ou éventuellement référentiel CAMES pour ses pays membres) ;
- ✓ Être en mesure de produire une lettre institutionnelle, signée par le responsable d'établissement (Doyen), ou de l'Institution (Recteur) dans laquelle le Master est dispensé, s'engageant à mettre en place toutes les conditions favorables à l'installation et l'utilisation des équipements demandés. Il est entendu qu'en cas de sélection, une convention exclusivement signée par le Recteur de l'Université d'attache du Master sera exigée pour le déblocage des fonds alloués.

NB : l'organisation de cet appel à propositions implique une procédure de sélection par le Conseil Scientifique et Pédagogique, puis par le Comité de Pilotage de SEP2D. La soumission d'un dossier vaut acceptation de cette procédure de sélection.

## 4- BUDGET ET COÛTS ÉLIGIBLES

L'attribution de fonds par le programme SEP2D nécessitera le respect de quatre conditions :

- Les subventions demandées devront être comprises entre 10.000 et 25.000 €, TTC, incluant tous les frais annexes (livraison, dédouanement, etc.) ;
- **Les fonds accordés devront être engagés avant le 30 octobre par les institutions bénéficiaires ;**
- Les matériels sollicités et financés devront être livrés au plus tard au 31 décembre 2020 ;
- Et les équipements financés devront faire l'objet d'un enregistrement dans l'inventaire de l'Université.

Il est par ailleurs à noter que la sélection de la candidature par SEP2D n'entraînera pas l'acceptation systématique du budget qui pourra être revu dans une phase de négociation postérieure à l'acceptation de la proposition.

A titre d'illustration et de façon non exhaustive, **sont éligibles l'ensemble des équipements et matériels suivants** :

- ✓ Matériel collectif de visioconférence (préciser quels sont les moyens de connexion Internet) ;
- ✓ Matériels d'enseignements (non consommables) et informatique : photocopieurs, ordinateurs, onduleurs, stabilisateurs de tension, achat (ou abonnement) pour des licences et logiciels, etc. ;
- ✓ Matériel de mesure et d'analyse, comme par exemple et de façon non exhaustive : loupe binoculaire, matériel d'analyse biochimique, stéréo-microscope, chromatographes (HPLC, GPMC, ...), balances de précision, évaporateurs rotatifs, pompes à vide, étuves, etc. ;
- ✓ Matériels de terrain, comme par exemple et de façon non exhaustive : GPS, boussoles, clinomètres, matériels de mesure tels Trimble GeoExplorer® GPS, TruPulse 360, etc ;
- ✓ Autres matériels : groupe électrogène, four de séchage pour herbiers, etc. ;
- ✓ Frais nécessaire à la mise en service des équipements fournis (sont exclues les prestations de maintenance).

A titre d'illustration et de façon non exhaustive, **ne seront pas éligibles les dépenses suivantes** :

- ✓ Matériels ne bénéficiant pas aux étudiants du Master ;
- ✓ Consommables divers (y compris frais de connexion internet et d'abonnement téléphonique) ;
- ✓ Les prestations de maintenance des matériels et équipements ;
- ✓ Frais de déplacement, de terrain, d'animation, de missions d'enseignants ;
- ✓ Achat ou location de véhicule, climatiseur, déshumidificateur ;
- ✓ Dépenses immobilières, frais d'aménagement et de rénovation ;
- ✓ Embauche ou prise en charge de personnel ;
- ✓ Frais de gestion ;
- ✓ Etc.

## 5- SÉLECTION DES PROPOSITIONS

A la réception des propositions, le Secrétariat exécutif de SEP2D examinera les critères de recevabilité avant d'informer les candidats de l'éligibilité ou non de leur dossier. En cas d'inéligibilité, seul le premier critère ayant entraîné l'inéligibilité sera identifié et communiqué aux candidats.

### CRITERES DE RECEVABILITE :

- ✓ Le porteur de la proposition appartient à une institution publique d'enseignement supérieur, de l'un des 22 pays couverts par le programme SEP2D ;
- ✓ Le porteur de la proposition est l'un des responsables du Master pour lequel est déposée la demande de financement ;
- ✓ Le porteur ne présente qu'une seule candidature en réponse à cet appel à propositions ;
- ✓ La proposition concerne un Master de recherche ou professionnel déjà en activité et traitant de thématiques en lien avec la biodiversité végétale ;
- ✓ La subvention totale demandée au programme SEP2D est comprise entre 10.000 et 25.000 € ;
- ✓ Les informations techniques, administratives et financières sont renseignées ;
- ✓ Trois devis sont fournis pour tout équipement d'une valeur supérieure à 4.000 €, portant la **date de livraison prévue, obligatoirement avant le 31 décembre 2020**
- ✓ La proposition : i) respecte le format du « dossier de candidature » joint, ii) n'excède pas le nombre de pages maximum par partie, iii) est bien envoyée à l'adresse [aap.sep2d@listes.ird.fr](mailto:aap.sep2d@listes.ird.fr), iv) avant le 23 août 2020.

En cas d'éligibilité, les propositions seront transmises au Conseil Scientifique et Pédagogique du programme SEP2D, seul habilité à évaluer les dossiers soumis et à juger de l'opportunité de

financement. Ensuite, le Comité de pilotage du programme SEP2D décidera *in fine* de l'attribution de la subvention SEP2D et des montants alloués. L'évaluation des propositions sera faite eu égard aux critères listés ci-dessous.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION :

### A. Objectifs du Master (pondération : 25 %)

- a) Présentation claire et complète du socle de compétences acquises en fin de cursus (M2) ;
- b) Justification de la cohérence entre priorités nationales et contenus pédagogiques ;
- c) Adéquation des thématiques traitées par le Master avec celles portées par le programme SEP2D en matière de biodiversité végétale (connaissance, gestion durable, conservation, valorisation, plaidoyer) ;
- d) Démonstration de la pérennité de la formation (à renseigner avec un argumentaire précis) ;
- e) Efficacité du Master en termes de taux d'étudiants diplômés à l'issue des 2 ans de formation ;
- f) Devenir des étudiants après obtention de leur diplôme.

### B. Résultats attendus et impacts (pondération : 40 %)

- a) Objectif de la proposition, articulation et cohérence avec les objectifs de formation du Master concerné par la demande d'équipements ;
- b) Mise en évidence du renforcement du Master grâce à l'achat d'équipements (au regard des matériels dont il dispose déjà), au travers par exemple :
  - de l'identification des compétences des étudiants qui seront renforcées par l'achat du matériel,
  - des opportunités de formation d'étudiants supplémentaires,
  - de l'amélioration de l'employabilité des étudiants à l'issue du Master,
- c) Effet de l'équipement acheté sur le renforcement du plateau technique et identification des verrous technologiques que cela permettra de débloquer, pour les activités d'enseignement et pour les étudiants (au regard des matériels dont dispose déjà le Master) ;
- d) Justification de l'utilisation des matériels et équipements à destination des étudiants et / ou pour l'ouverture à l'international des enseignements du Master ;
- e) Fiabilité des fournisseurs des matériels choisis, notamment des délais de livraison.

**C. Intégration du Master dans le paysage académique du pays (pondération : 15 %)**

- a) Insertion du Master dans l'offre générale de formations dispensées par l'établissement ;
- b) Contribution technique des différents acteurs et partenaires du Master ;
- c) Existence effective de partenariat avec d'autres formations et établissements qui pourraient également bénéficier des équipements demandés (mutualisation académique au travers de plateau technique partagé), ou opérateur(s) économique(s) pour le renforcement des capacités de leurs personnels.

**D. Qualité du porteur<sup>1</sup> et de l'équipe pédagogique (pondération : 20 %)**

- a) Fonction occupée par le porteur de la proposition dans le cadre du Master concerné par la demande d'équipements ;
- b) Expérience scientifique et pédagogique du porteur de la proposition ;
- c) Expérience scientifique et pédagogique des autres enseignants du Master.

## 6- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à **soumettre leur candidature au plus tard le 23 août 2020**, répondant aux exigences détaillées ci-dessous et respectant le format du dossier de candidature proposé. Rédigés en français (ou éventuellement en anglais), les dossiers devront être présentés de façon concise et écrits en caractère « Calibri 11 » ou « Arial 11 ». Après examen, certains pourraient être sélectionnés sous réserve, avec d'éventuelles demandes de pièces complémentaires à fournir.

### Composition du dossier :

- ✓ Fiche de présentation synthétique de la demande (cf. dossier de candidature) ;
- ✓ Fiche de présentation du Master, portant notamment l'intitulé des modules de formation, la liste des enseignants impliqués, ainsi que des indicateurs chiffrés sur la fréquentation par les étudiants (cf. dossier de candidature) ;
- ✓ La liste détaillée des matériels à acquérir, explicitant :
  - Leur utilisation dans le cadre du Master (bien spécifier quels sont les modules auxquels ils bénéficieront et de quelle manière),
  - Leur prix,
  - Toute information complémentaire qui s'avèrerait nécessaire pour présenter le matériel objet de cette demande ;

---

<sup>1</sup> Dans les critères d'évaluation, l'expression « porteur de la proposition » désigne par extension, le cas échéant, le groupement constitué par le porteur principal avec ses opérateurs.

- ✓ Le calendrier d'exécution intégrant les dates de livraison prévues des matériels ;
- ✓ Le budget prévisionnel détaillé mettant en évidence la participation financière demandée et d'éventuels cofinancements, organisés par type de dépenses ;
- ✓ Documents à joindre en Annexes :
  - Le CV du porteur de la proposition (2 pages maximum) + liste de publications,
  - Le CV de 3 des enseignants (2 pages maximum) impliqués dans le Master,
  - Les « biosketchs » (3-4 lignes maximum) de quelques anciens étudiants du master présentant leur devenir après l'obtention de leur diplôme (pour 8 à 10 étudiants maximum) et statistiques si éventuellement disponibles
  - Une lettre d'engagement institutionnel signée soit par le chef d'établissement, soit par le recteur, s'engageant i) à mettre en place toutes les conditions favorables à l'installation et l'utilisation des équipements demandés, et ii) à ce que ces équipements soient bien dédiés au Master
  - La liste de partenariats existants (joindre les éléments de preuves) et la liste de partenariats à nouer avec l'appui du CAMES,
  - 3 factures proforma (ou devis) pour chaque matériel d'un montant supérieur à 4.000 €, portant la date de livraison de l'équipement (**au plus tard le 31 décembre 2020**),
  - 1 facture proforma (ou devis) pour tous les autres matériels d'une valeur comprise entre 500€ et 4.000€, portant la date de livraison de l'équipement (**au plus tard le 31 décembre 2020**).

## 7- CALENDRIER PREVISIONNEL

<b>10/07/2020</b>	Diffusion de l'appel à propositions
<b>23/08/2020</b>	Date limite de réception des candidatures (aap.sep2d@listes.ird.fr)
<b>1/10/2020</b>	Fin de l'évaluation des propositions par le Conseil Scientifique et Pédagogique et le Comité de Pilotage du programme SEP2D
<b>30/10/2020</b>	Date limite de commande et d'engagement financier
<b>31/12/2020</b>	Date limite de livraison et installation des matériels acquis
<b>15/01/2021</b>	Remise d'un rapport succinct et de l'ensemble des bons de livraisons et / ou pièces justificatives de paiement



*Les porteurs des propositions sont invités à envoyer leur candidature au Secrétariat exécutif du programme SEP2D par courrier électronique, à l'adresse suivante :*

**[aap.sep2d@listes.ird.fr](mailto:aap.sep2d@listes.ird.fr)**

**Au plus tard le DIMANCHE 23 AOUT 2020**

**Pour tous renseignements, veuillez contacter :**

---

Secrétaire exécutive : Stéphanie ARDILA-CHAUVET

[stephanie.chauvet@ird.fr](mailto:stephanie.chauvet@ird.fr)

Assistant technique mobilisateur : Jean-Pierre PROFIZI

[jean-pierre.profizi@ird.fr](mailto:jean-pierre.profizi@ird.fr)

Assistant technique valorisation et partenariats : Anshuman RANA

[anshuman.rana@ird.fr](mailto:anshuman.rana@ird.fr)